



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **4 juin 2015**

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2015**
- 3. Assermentations**
- 4. Nominations statutaires**
- 5. Comptes 2014**
 - a. Rapport de gestion de la Municipalité**
 - b. Présentation des comptes**
 - c. Rapport de la Commission de gestion**
- 6. a. Préavis n° 2015/01 « Statuts de l'Association des communes du district de la Broye-Vully – Fusion de l'organisation de la Protection Civile »**
b. Rapport de la commission
- 7. a. Préavis n° 2015/02 « Demande de crédit de CHF 53'000.- et autorisation d'emprunter cette somme pour travaux de réfection de routes par surfaçage »**
b. Rapport de la commission
- 8. a. Préavis n° 2015/03 « Demande de crédit de CHF 840'000.- pour la construction d'un chauffage à distance et raccordement des bâtiments communaux, ainsi que l'assainissement du chauffage de la grande-salle »**
b. Rapport de la commission
- 9. a. Préavis n° 2015/03bis « Demande de crédit de CHF 195'000.- pour l'assainissement et la mise en conformité des installations de chauffage de la grande-salle »**
b. Rapport de la commission
- 10. Communications municipales**
- 11. Divers et propositions individuelles**

* * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents.

1. Appel

Sur les 98 membres du Conseil général, 58 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2014

Décision : Le PV du 4 décembre 2014 est accepté à la majorité moins deux abstentions.

3. Assermentations

Trois citoyens de Vulliens demandent à être assermentés et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- JEAN-DANIEL CAVIN
- MIREILLE IMMER
- CATHERINE MOREL

CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 101 membres.

4. Nominations statutaires

CHRISTOPHE CHAPPUIS rappelle que le président du Conseil doit être réélu chaque année et que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret. Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Conseil, cette élection peut être tacite et il est à disposition pour une année supplémentaire. ALEXANDRE THONNEY se porte également candidat.

Décision : CHRISTOPHE CHAPPUIS est élu président pour une année supplémentaire par 48 voix contre 10 pour ALEXANDRE THONNEY et trois abstentions.

Concernant les autres postes du bureau, CHRISTOPHE CHAPPUIS rapporte qu'il n'y a pas d'autre candidat que les membres actuels. Ainsi, la composition suivante est proposée :

- RAPHAËL LANFRANCHI, 1^{er} vice-président
- RAYMOND WEBER, 2^{ème} vice-président
- GARY CHERPILLOD, scrutateur
- PIERRE-ALAIN DUMAS, scrutateur
- ERIKA HENRIOUD NICOD, scrutatrice suppléante
- JOHN MEYER, scrutateur suppléant
- GAETAN PERRET, scrutateur suppléant
- BRYAN THONNEY, scrutateur suppléant

Décision : Les membres du bureau du Conseil sont élus pour une année selon la composition proposée.

CHRISTOPHE CHAPPUIS explique qu'il faut également réélire les membres de la Commission de gestion. YVES PROBST, président, est sortant alors que CAROLINE FAVRE AMARO n'habite plus la commune. Les différentes personnes sont donc décalées et il s'agit de trouver un nouveau membre et un nouveau suppléant. STEVE SCHORDERET et MAURICE GAUTHEY sont à disposition. La composition suivante est, ainsi, proposée aux membres du Conseil :

- PATRICIA DUMAS, présidente
- LILIANE THONNEY
- SAMUEL PETTER
- YANN PERRET
- STEVE SCHORDERET
- MAURICE GAUTHEY, suppléant

Décision : La nouvelle composition de la Commission de gestion est acceptée à l'unanimité.

CHRISTOPHE CHAPPUIS rapporte la démission de MARILYN CHERPILLOD en tant que déléguée à l'ASIJ. Il faut ainsi lui trouver un remplaçant. MARJORIE CLERC se propose.

Décision : MARJORIE CLERC est nommée déléguée du Conseil à l'ASIJ à l'unanimité.

5. Comptes 2014

DANIEL SCHORDERET, Syndic, présente le rapport de gestion de la municipalité pour 2014. Il relève notamment des rentrées fiscales inattendues et extraordinaires ainsi qu'une diminution de CHF 112'000.- des dettes totales qui s'élèvent dorénavant à CHF 2'993'000.- pour un plafond d'endettement fixé à CHF 4'500'000.-. Enfin, il rappelle que les 6 préavis présentés par la municipalité en 2014 ont été acceptés.

ROGER STETTLER, boursier, présente les comptes 2014 dans le détail. Il en ressort une marge d'autofinancement confortable de CHF 895'083,73 pour un total des charges effectives de CHF 1'704'966,14. Après imputations internes et autres amortissements, les comptes font ressortir un excédent de revenus de CHF 59'714,23 pour un total des charges de CHF 2'974'860,69. Il précise que le budget prévoyait de son côté un excédent de charges de CHF 43'893.-. Enfin, il insiste sur le caractère extraordinaire de l'exercice 2014.

PATRICIA DUMAS, rapporteuse de la Commission de gestion, remercie la municipalité et le boursier pour leur travail et appelle le Conseil à leur donner décharge pour leur gestion ainsi qu'à accepter les comptes 2014.

Décisions : Les comptes 2014 sont acceptés à la majorité moins une abstention et le rapport de gestion à l'unanimité.

6. Préavis n° 2015/01 « Statuts de l'Association des communes du district de la Broye-Vully – Fusion de l'organisation de la Protection Civile »

GILBERT THONNEY explique qu'il est prévu que les nouvelles régions de protection civile respecteront le découpage des districts et passeront ainsi de 21 à 10 pour l'ensemble du canton. Il relève, par ailleurs, que le comité de pilotage prévoit que la réorganisation soit quasiment neutre financièrement puisque le coût par habitant devrait passer de CHF 16,00 pour le budget 2015 à CHF 17,32 pour le budget 2016. JOHN MEYER, rapporteur de la commission nommée pour étudier le projet, appelle le Conseil à accepter le préavis.

ROGER STETTLER ne comprend pas le sens de l'art. 31. Par ailleurs, il rend le futur Comité de Direction attentif au fait que l'art. 9 pose problème par rapport à la Loi sur les communes. GILBERT THONNEY prend note de sa remarque concernant l'art. 9 et explique que l'art. 31 signifie que, si deux communes de l'association fusionnent, les statuts s'appliquent sans autre à la nouvelle commune.

Décision : Le préavis 2015/01 est accepté à la majorité contre 11 abstentions.

7. Préavis n° 2015/02 « Demande de crédit de CHF 53'000.- et autorisation d'emprunter cette somme pour travaux de réfection de routes par surfacage »

STEPHANE THONNEY explique que l'entretien régulier du réseau routier de la commune permet de maintenir le confort et la sécurité de la circulation. Pour cette année, la Municipalité propose des travaux de réfection sur la Route du Village et diverses routes d'accès à celle-ci. LAURENCE PROBST, rapporteuse de la commission nommée pour étudier le projet, appelle le Conseil à accepter le préavis.

Comme déjà mentionné par le passé, PIERRE-ALAIN DUMAS se demande s'il vaut vraiment la peine de refaire la route cette année alors qu'il y a différentes constructions en cours autour du local du feu. Il propose de repousser les travaux à la fin des constructions en cours et prochainement envisagées. STEPHANE THONNEY rappelle qu'il ne s'agit que du strict minimum avec, notamment, le pontage de fissures.

LUDOVIC STETTLER demande si le fond du Chemin Albert-Louis Chappuis va être refait. STEPHANE THONNEY répond qu'il s'agira uniquement d'améliorations mais non une réfection complète.

Décision : Le préavis 2015/02 est accepté par 42 oui contre 10 non et 9 abstentions.

8. Préavis n° 2015/03 « Demande de crédit de CHF 840'000.- pour la construction d'un chauffage à distance et raccordement des bâtiments communaux, ainsi que l'assainissement du chauffage de la grande-salle »

OLIVIER HÄHNI explique que, sur la base des résultats issus du concept énergétique que la commune a réalisé en septembre 2012, la Municipalité a souhaité mettre en valeur le potentiel énergétique « bois » important de la commune. Ainsi, une étude portant sur la réalisation d'un réseau raccordant d'une part les bâtiments communaux et d'autre part les bâtiments privés envisagés à l'Est de la grande-salle. Toutefois, la rentabilité financière étant fortement liée au délai et au nombre de raccordement, la Municipalité propose de n'investir que pour la réalisation de la partie communale uniquement. Dans le cas où les promoteurs du projet immobilier souhaitaient se raccorder au chauffage à distance, les investissements qui y seraient liés seraient directement assumés par eux.

MARC THONNEY, rapporteur de la Commission chargée d'étudier le projet, explique que celle-ci considère à l'unanimité que l'investissement de CHF 840'000.- est trop élevé par rapport aux avantages retirés par la commune. La commission appelle donc à refuser le préavis. OLIVIER HÄHNI rappelle que le montage financier permettrait un investissement réel de CHF 113'000.- uniquement. Par ailleurs, il y aurait possibilité de vendre du bois au triage forestier en échange de l'achat de plaquettes.

LAURENCE PROBST demande où les plaquettes seraient réalisées. OLIVIER HÄHNI explique que, même si le but initial était de les produire sur le territoire communal, il n'est pas possible de le faire à court terme pour cause d'opposition du canton. C'est donc probablement à l'Ecorcheboeuf ou éventuellement à Moudon que les plaquettes seraient produites. NICOLAS KÜFFER souligne donc que l'argument de la mise en valeur de bois communal n'est pas directement valable.

MARKUS PIRKHEIM revient sur l'étude de faisabilité qui lui semble légère. En effet, il ne trouve à nulle part dans le préavis le coût de fonctionnement futur ainsi qu'une comparaison avec le coût de fonctionnement actuel des chauffages des trois bâtiments communaux concernés. JEAN MAURICE HENZER complète que, dans un investissement, il faut prévoir l'investissement, les frais d'utilisation fixes et les frais d'utilisation variables. OLIVIER HÄHNI reconnaît avoir le coût par kilowatt mais pas le détail demandé. PATRICIA DUMAS rappelle que les prix du bois, du mazout et du gaz varient avec le temps. Il faut donc éviter de tout ramener à ceci. Elle considère que les avantages en matière écologique priment et qu'il faut oser parfois prendre des risques, en particuliers de la part des communes.

JACQUES CHAPPUIS s'étonne qu'un tel investissement puisse être financé par le fonds de rénovation de la maison communale à hauteur de CHF 127'000.-. En effet, ce montant lui semble énorme pour remplacer un chauffage encore fonctionnel. OLIVIER HÄHNI explique que ce montant couvrirait non seulement le démontage de la citerne mais également la pose des conduites.

GERARD BAYS demande s'il ne faudrait pas commencer par revoir l'isolation de la grande-salle avant de réfléchir à un tel investissement. OLIVIER HÄHNI rappelle que l'isolation du bâtiment avait été estimée à CHF 200'000.- et qu'il en était ressorti qu'il était plus utile d'investir dans une bonne installation de chauffage.

FRANÇOIS NICOD avait participé, il y a 25 ans, à la mise en place de la centrale de chauffage à bois de Mézières mais avoue que, cette fois-ci, le préavis municipal semble manquer d'arguments. MICHEL PACHL CHERAZ demande s'il est possible de repousser le vote.

CHRISTOPHE CHAPPUIS explique que l'art. 71 du règlement du Conseil permet le renvoi d'une décision sur demande d'un cinquième des membres.

Décision : La décision sur le préavis 2015/03 est renvoyée à une prochaine séance à la majorité moins 6 non et 5 abstentions.

9. Préavis n° 2015/03bis « Demande de crédit de CHF 195'000.- pour l'assainissement et la mise en conformité des installations de chauffage de la grande-salle »

OLIVIER HÄHNI explique que la Municipalité retire son préavis.

10. Communications municipales

GILBERT THONNEY

GILBERT THONNEY remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis 2015/01. Concernant le projet d'une nouvelle ligne de bus, les discussions sont en cours avec les cars postaux pour une éventuelle ouverture au 1^{er} janvier 2018. La cadence serait au minimum de trois fois par jour.

YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD n'a pas de communication particulière.

STEPHANE THONNEY

STEPHANE THONNEY remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis 2015/02 et explique que les panneaux d'entrée du village et de signalisation routière ont été mis aux normes.

OLIVIER HÄHNI

OLIVIER HÄHNI présente les plans du futur collège de Servion et de l agrandissement de celui de Mézières.

DANIEL SCHORDERET

DANIEL SCHORDERET rapporte une nouveauté concernant la commission de recours en matière d'impôts. En effet, il est dorénavant possible de recourir contre ses décisions ce qui n'était jusqu'à maintenant pas possible. Par ailleurs, il rappelle que l'abbaye aura lieu du 8 au 13 juillet prochains. De son côté, la fête nationale se déroulera à nouveau au Champ du Chêne le samedi 1^{er} août. Enfin, la journée des aînés a été fixée le samedi 14 novembre.

Président de la jeunesse, LUDOVIC STETTLER en profite pour donner le détail du programme de l'abbaye et rapporte que le traditionnel saut en parachute est prévu le week-end des 25 et 26 juillet 2015.

11. Divers et propositions individuelles

YVAN CHERPILLOD profite de la séance pour remercier l'ensemble du village pour l'entraide et la solidarité reçues à la suite de l'incendie du début du mois de janvier.

Délégué au SIEMV, PIERRE-ALAIN DUMAS explique que certains ménages semblent jeter n'importe quoi dans leurs toilettes. Il demande à tout le monde de faire attention.

ROGER STETTLER rappelle que la loi sur le contrôle des habitants oblige tout le monde à annoncer chaque changement d'adresse dans les 8 jours, même lorsque cela reste interne à la commune. Il en profite pour annoncer que la population communale était de 442 personnes au 31 décembre 2014.

MICHEL PACHL CHERAZ annonce qu'il a eu un contact avec la Romande énergie au sujet du projet éolien. Il semblerait que l'entreprise électrique souhaite aller de l'avant. Une association opposée au projet a été fondée et organise une séance d'informations le jeudi 25 juin prochain. LUDOVIC STETTLER s'étonne que certains privés semblent avoir plus

d'informations sur le projet que la Municipalité. DANIEL SCHORDERET explique qu'une séance avec la Romande énergie et la commune de Chavannes-sur-Moudon a été fixée à la fin du mois de juin. C'est à ce moment-là que la Municipalité prendra connaissance du résultat des mesures des vents.

CHRISTOPHE CHAPPUIS remercie la jeunesse pour la tenue régulière de la buvette. Il donne rendez-vous à tout le monde le 8 octobre prochain et lève la séance à 23h15.

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président

Loïc BARDET, secrétaire